



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Parc photovoltaïque au sol de la station d'épuration de Chabons (38)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERCOOP AUVERGNE-RHONE-ALPES

Raison sociale

Enercoop Auvergne-Rhone-Alpes Production

N° SIRET

81275151900024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARILLIER

Prénom(s)

Frederic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc est implante sur deux anciens bassins de traitement des eaux usées par lagunage, remis en état par la communauté de communes Bievre Est, propriétaire du terrain. Les aménagements prévus sont : - 4375 m² de panneaux photovoltaïques environ ; - Sur des structures métalliques ancrées en pieux battus, vissés ou lestés, selon la portance du sol, - D'une hauteur de 1,1 m au point bas et 3,5 m maximum au point haut ; - Les liaisons électriques entre les panneaux et les onduleurs, - 4 onduleurs décentralisés de 125 kW - Une piste de circulation enherbée - La clôture actuelle sera remise en état et complétée - Le portail existant sera ré-utilisé

4.2 Objectifs du projet

Le projet solaire permettra de produire l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 265 foyers en valorisant un foncier inutilisé. La production solaire pourra rejoindre une boucle locale d'autoconsommation (ACC) pour alimenter des consommateurs locaux (la nouvelle STEP, les bâtiments publics...). Le loyer touché par la communauté de communes permettra d'abonder le budget intercommunal pendant 30 ans. Les taxes locales (IFER, CFE) seront perçues par les collectivités. Le projet est citoyen (label Énergie partagée), le projet est donc financé par l'investissement de la coopérative régionale Enercoop AURA, et proposera aux habitants de la CC Bievre Est de financer le projet via la Centrale Villageoise Beewatt (partenaire). Ce projet participe à relocaliser les retombées économiques des énergies renouvelables sur le territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier dure entre 2 et 3 mois. (1) Préparation du terrain : débroussaillage, retrait des EVÉE, sécurisation du site (2) Installation des pieux ou pose des gabions de lestage selon la portance et les propriétés mécaniques du sol, pose des supports et fixation des modules, (3) Raccordement des modules, installation des onduleurs et armoires électriques, (4) Pose du point de livraison et raccordement au réseau public de distribution (assuré par Enedis) (5) Contrôle, essais et mise en service

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation, l'installation PV est suivie à distance par un système de monitoring afin de s'assurer de la bonne production électrique et d'envoyer des alarmes en cas de dysfonctionnement. Le site est débroussaillé annuellement. Une maintenance annuelle préventive des équipements de production a lieu au printemps. Elle comporte des points de vérification visuels (panneaux, connecteurs, boîtiers de raccordement, onduleurs...), des opérations de nettoyage si nécessaire (dépoussierage onduleurs, panneaux solaires en cas d'encrassement avéré...), des mesures électriques (chaînes de modules, continuité de la liaison équipotentielle...) et le remplacement du petit consommable (fusibles, parafoudres, connecteurs...). En fin de vie, l'installation PV sera démontée et le terrain rendu à son état originel : - décablage ; - démontage des panneaux PV et des onduleurs ; - démontage des structures métalliques et retrait des pieux ou des longrines de lestage. Les divers éléments seront envoyés dans des centres de recyclage conformément aux obligations légales (DEEE et REP) : panneaux PV, onduleurs, câbles et équipements électriques, profils métalliques, longrines béton le cas échéant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Déclaration Préalable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturée Puissance crête installée Surface de modules Investissement prévisionnel Production électrique annuelle Nombre de modules	(14500, m²) (999, kWc) (4375, m²) (871 000, €) (1259, MWh/an) (1620, panneaux)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° ° Lat. : °N ° ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone agricole (A) au PLUi de la communauté de communes Bievre Est approuvé le 16 décembre 2019

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II "Zone humide de la haute vallée de la Bourbre" (820032002)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le terrain se situe a proximite des zones inondables recensees au PPRi (annexe A). Le cours d'eau (fosse) en limite nord est en zone de risque tres fort de crue rapide des rivières (C4).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Projet situe a 1,3 km au nord-est du site Natura 2000 FR8201728 « Tourbiere du Grand Lemps » (ZSC).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'interstice entre les modules photovoltaïques de 1 a 2 cm permet une infiltration de l'eau de pluie au niveau du sol et ne modifie les écoulements souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'y a pas de terrassement
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'y a pas de remblayage
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'installation PV ne consomme pas d'eau potable, sauf dans le cas eventuel d'un nettoyage des panneaux (une fois tous les 3 ans au maximum) qui consommerait entre 1 et 10 m3 d'eau. Le site ne necessite pas de raccordement au reseau d'assainissement. Des toilettes chimiques seront installees durant la phase de chantier.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le prediagnostic ecologique (annexe B + annexe C - tableau synthese en page 8 annexe A) indique des impacts bruts potentiels : - negligeables pour les habitats (hors haies et arbres) et zone humide, mamiferes, reptiles et amphibiens, - faibles pour les habitats haies et arbres, l'avifaune, les chiropteres sur la zone d'etude, les insectes, - moyens pour la flore (especes invasives) et les chiropteres sur les alignements d'arbres et les haies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Natura 2000 a 1,3 km ; aucun des habitats d'interet communautaire present sur site. Une espece d'interet communautaire a ete inventoriee : La Barbastelle d'Europe. Au regard de l'activite, de la diversite specifique et de l'interet de la zone d'implantation pour les chauves-souris, les enjeux pressentis pour les chiropteres sont consideres comme moyens sur les « Alignements d'arbres » et les « Haies d'especes indicatrices riches en especes » de l'aire d'etude et faibles sur les autres habitats.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet respectera les criteres de l'arrete du 29 decembre 2023 fixant les seuils d'exemption de du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour les installations photovoltaïques au sol
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le terrain se situe a proximite des zones inondables recensees au PPRi (annexe A). Le cours d'eau (fosse) en limite nord est en zone de risque tres fort de crue rapide des rivières (C4). Cette zone sera libre de tous panneaux. En accord avec le reglement des risques, une bande de 4 metres libre de tout obstacle et sans remodelage du terrain est laissee. Le grillage et les
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les materiaux utilises ne sont pas toxiques : acier, verre, aluminium, cuivre, polymeres, silicium et argent. Aucune emission de radioactivite n'est engendree.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors du chantier, des camions viendront sur place livrer les matériels : clotures, structures et modules. En phase d'exploitation, la maintenance nécessite le passage de : - 1 utilitaire par an pour l'entretien ; - 1 utilitaire par an pour la maintenance préventive ; - éventuellement 1 utilitaire par an pour la maintenance curative.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En exploitation, les onduleurs produisent des émissions sonores de l'ordre de 50 dB.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Lors du chantier, la battage des pieux (si cette technique de fondations est validée par l'étude de sol) engendre des vibrations temporaires pendant 1 à 2 semaines.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site ne sera pas éclairé la nuit et ne produit pas de lumière.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Un tri des déchets sera mis en place sur la phase chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain est situé dans une zone "technique" (station d'épuration) éloignée des habitations. Il comporte un boisement sur sa partie Nord qui sera conservé. La taille réduite du projet et les végétations environnantes limitent les visibilités sur le futur parc solaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'y a pas d'autre législation applicable à ce projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A la suite du pré-diagnostic écologique, et en concertation avec l'association locale « Le Pic Vert » (membre France Nature Environnement), nous proposons de retenir les mesures suivantes. Elles sont détaillées (contenu, coût, durée) en annexe A "notice projet".

Evitement E1 Balisage pour évitement des zones à enjeux écologiques moyens (haies périphériques)

Réduction R1 Adaptation du calendrier d'intervention (entre octobre et mars) R2

Défavorabilisation des zones favorables aux reptiles R3 Cloture perméable à la faune R4

Empêcher la prolifération des espèces exotiques envahissantes S1 Suivi des espèces exotiques envahissantes S2 Suivi écologique du chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les différentes mesures proposées permettent de supprimer ou de réduire fortement les impacts potentiels du projet d'aménagement de parc solaire sur les milieux naturels et les espèces. L'impact résiduel est jugé négligeable. Le projet sur l'ancien lagunage de la station d'épuration de Chabons présente des impacts résiduels négligeables, étant donné sa petite taille, un environnement initial favorable et les mesures mises en œuvre, nous considérons que ce projet de centrale photovoltaïque au sol d'environ 999 kWc ne nécessite pas d'évaluation environnementale approfondie et en demandons sa dispense. Nous considérons également important de prendre en compte l'impact positif du projet sur la transition énergétique locale via la contribution à la résilience du réseau de distribution d'électricité public, la consommation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Signature du (des) demandeur(s)